



Dijon



ANNEXE 1

FICHE ACTION 1 **CREATION ET DIFFUSION ARTISTIQUES**

Domaine : Spectacle Vivant - Théâtre

Nom de l'action : Création et diffusion artistiques : *Collection, Richard 4 et Miche et Drate*

Objectifs de l'action

- participer à la dynamique de la création contemporaine en France via les médias du théâtre, du clown
- partager cette dynamique avec des compositrices, compositeurs, des scénographes, des créatrices et créateurs de costumes, de lumière ...
- développer un travail autour des dramaturges contemporains

Moyens de l'action :

Moyens humains :

Une metteuse en scène, plusieurs artistes interprètes, des créateurs en scénographie et en art plastique, des créateurs son, lumière, costumes, décors et accessoires, des régisseurs.

Une équipe administrative avec un administrateur de production et deux chargées de production qui travaillent aussi à la diffusion et à la communication.

Une externalisation des paies avec l'équipe de « Les Champs des possibles ».

En ETP :

Pour la création dénommée *Collection* : 0.55 ETP en 2023, prévisionnel de 0.65 ETP en 2024 et 2025

Pour la Création dénommée *Richard 4* : 0.30 ETP en 2023, prévisionnel de 0.45 ETP en 2024 et 2025

Pour la création dénommée *Miche et Drate* : 0.01 ETP en 2024, prévisionnel de 0.55 ETP en 2025 et 0.65 ETP en 2026.

Moyens matériels et logistiques :

La compagnie n'a pas de locaux mais travaille dans les théâtres lors de résidence de création.

Plan de communication des actions : présence sur les réseaux sociaux tels que Facebook, newsletter et site internet

Moyens de transports mis à disposition pour l'action : la compagnie loue des véhicules techniques pour le déplacement des décors et accessoires.

Moyens financiers :

- DRAC Bourgogne Franche-Comté
- Région Bourgogne Franche-Comté
- Ville de Dijon

Pour cette fiche action qui concerne les créations de la compagnie, le financement est :

- de 65% à 80% en ventes et recettes propres,
- 20% à 35% en subventions dont celle de la Ville de Dijon.

Cf. budgets prévisionnels 2025-2027.

Déroulement de l'action

Nom de l'action : 3 spectacles dénommés *Collection*, *Richard 4* et *Miche et Drate*

Description de l'action : création de spectacles de théâtre, avec embauche de 10 à 15 personnes par création.

Dates ou périodes de l'action :

Pour *Collection*, de Frédérique Moreau de Bellaing : création en 2022 avec une sortie en janvier 2022 et depuis, en tournée (plus de 100 représentations) jusqu'en 2027.

Pour *Richard 4*, à partir de textes de Dominique Richard : création à l'automne 2023 avec une sortie en janvier 2024 et depuis, en tournée (plus de 20 représentations comprenant le cycle des 4 lectures) jusqu'en 2027.

Pour *Miche et Drate*, de Gérald Chevrolet : création à l'automne 2025 pour une sortie en décembre 2025 et une tournée prévue de 10 à 12 représentations en 2025 - 2026.

Lieux de déroulement de l'action : dans la Ville de Dijon et dans les théâtres qui accueillent la compagnie en résidence, essentiellement dans la métropole de Dijon et le département 21

Publics visés

- *COLLECTION* : Tout public, spectacle familial à partir de 8 ans pour des lieux culturels et hors les murs
- *RICHARD 4* : Publics scolaires et/ou périscolaires (du CM2 à la 5^{ème})
- *GROSSE PATATE* (épisode 1 du cycle de *Richard 4*) : Publics scolaires et/ou périscolaires. Et pour des lieux qui n'ont pas toujours de structure technique : médiathèques, écoles, MJC, centres sociaux...
- *MICHE ET DRATE* : Tout public ou public spécifique. Spectacle jouant dans des lieux culturels pour un jeune public à partir de 8 ans et pour tout public.

La compagnie collabore autour de ces créations avec les publics de proximité par le prisme principalement des responsables des établissements de l'éducation nationale et des responsables des établissements culturels accueillant les créations.

Tarifs pratiqués :

- Gratuité

La compagnie ne réalise pas de spectacle à titre gratuit et ne s'autoproduit pas, elle vend les spectacles aux structures culturelles ou aux établissements de l'éducation nationale via le site support ADAGE (Pass Culture)

Les spectacles sont achetés par des établissements pratiquant tous une politique culturelle spécifique à leurs statuts et leurs territoires.

Partenaires :

- Pour la création dénommée **Collection** :

DRAC Bourgogne-Franche-Comté, Région Bourgogne-Franche-Comté, Ville de Dijon.

Coproducteurs : Espace des Arts, Scène Nationale de Chalon-sur-Saône, Théâtre municipal de Beaune

Accueil en résidence : Théâtre Mansart - CROUS Bourgogne-Franche-Comté

Association Compagnie des Encombrants

- Pour la Création dénommée **Richard 4** :

Région Bourgogne-Franche-Comté, Ville de Dijon

Coproducteur : La PLAJE

Accueils en résidence : Théâtre de Beaune, Minoterie à Dijon, Maison Copeau à Pernand-Vergelesses

- Pour la création dénommée **Miche et Drate** :

DRAC Bourgogne-Franche-Comté pour une aide à la création, Région Bourgogne-Franche-Comté, Département de la Côte-d'Or.

Coproduction : Espace des arts, scène nationale de Chalon-sur-Saône, Centre Culturel de Lure, via la Cie Le Ruban Fauve implantée en ARA : Espace Culturel La Buire L'Horme (42), Théâtre du Parc Andrézieux Bouthéon (42)

Accueils en résidence : Espace Culturel La Buire L'Horme (42), Théâtre du Parc Andrézieux Bouthéon (42), Théâtre de Beaune (21), Théâtre de Semur-en-Auxois (21)

Diffusion prévisionnelle de la saison 2025-2026 : Espace Culturel La Buire à l'Horme (42) / Théâtre du Parc d'Andrézieux Bouthéon (42) / Théâtre du Rempart de Semur-en-Auxois (21) / Théâtre de Beaune (21) / Auditorium de Lure (70) / Théâtre de Châtillon-sur-Seine (21) / Festival A pas contés (21)

Critères d'évaluation :

- Nombre d'adhérents / participants / publics
- Types d'adhérents / participants /publics :
 - . Age
 - . Sexe
 - . Origine géographique
- Nombre de spectacles et de résidences
- Types de spectacles et de résidences
- Nombre de lieux d'accueil des spectacles et des résidences
- Localisation géographique des lieux d'accueils des restitutions
- Types de lieux d'accueil

Budget annuel de l'action : 57 000 € en 2025, 49 000 € en 2026 et 49 000 € en 2027

Participation financière de la Ville : 2 000 € en 2025, 3 000 € en 2026 et 3 000 € en 2027